À mesure qu'on approche de 2012 – date où se termine la première étape du Protocole de Kyoto sur le changement climatique – le besoin de prendre des décisions définitives devient de plus en plus pressant. Les transferts financiers vers les pays du Sud pour que ceux-ci puissent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux effets du changement climatique sont un aspect crucial des pourparlers actuels sur le climat. Or, les négociations gouvernementales sur les finances du climat semblent être au point mort, les pays du Nord insistant sur l'adoption d'une approche néolibérale intéressée pour choisir et financer les mesures à prendre en matière de changement climatique. Cette approche implique d'avoir recours à des mécanismes de compensation des émissions et de gérer les fonds pour le climat par l'intermédiaire de la Banque mondiale et non de la CCNUCC.

Ces 'fausses solutions' visent à permettre aux gouvernements du Nord d'obtenir du financement privé et d'atteindre le taux de réduction des émissions nationales auquel ils se sont engagés sans avoir à prendre des décisions difficiles. Or, le Nord étant responsable du dérèglement du climat, il a contracté une dette climatique à l'égard du Sud. Les fonds pour le climat concernent le remboursement de cette dette et l'assistance à fournir aux pays en développement pour qu'ils adoptent des modes de vie à faible intensité de carbone et que leurs populations deviennent plus résistantes aux effets du changement climatique. Pour que les mesures contre le changement climatique aient des chances de réussir elles doivent être fondées sur l'idée qu'il est indispensable de s'acheminer vers des sociétés nouvelles, équitables et durables, et les finances du climat doivent être fermement ancrées sur les principes de la justice climatique et de la souveraineté des peuples.

© bernadoe-erb/sbcsphoto

Jeune fille avec une pièce de 50 francs CFA à la main, Mali.

www.foei.org

les amis de la terre
secrétariat international

P.O. Box 19199
1000 GD Amsterdam
Pays-Bas
Tel: 31 20 622 1369
Fax: 31 20 639 2181
foei@foei.org
www.foei.org

les amis de la terre international est le réseau populaire écologiste le plus large du monde ; il relie 77 organisations membres nationales et environ 5 000 groupes d'activistes de tous les continents. Avec plus de 2 millions d'adhérents et de sympathisants répartis autour du monde, nous militons pour la solution des problèmes écologiques et sociaux les plus urgents de notre temps. Nous nous opposons à la mondialisation économique et commerciale qui a lieu à l'heure actuelle et proposons des solutions qui contribueront à créer des sociétés durables et justes.

nous avons la vision d'un monde pacifique et responsable, composé de sociétés qui seront en harmonie avec la nature. Nous rêvons d'une société de personnes interdépendantes vivant dans la dignité, la complétude et l'épanouissement, où la justice et les droits des personnes et des peuples seront devenus des réalités. Ce sera une société bâtie sur la souveraineté et la participation des peuples. Elle sera fondée sur la justice sociale, économique, écologique et de genre, et débarrassée de toutes les formes de domination et d'exploitation, qu'elles s'appellent néolibéralisme, mondialisation, néocolonialisme ou militarisme.

Nous pensons que, grâce à ce que nous faisons, l'avenir de nos enfants sera meilleur.

notre déclaration de principes peut être téléchargée depuis :
http://www.foei.org/fr/publications/pdfs/financement-de-la-justice-climatique-declaration-de-principes

Les Amis de la Terre International

justice climatique & énergie

Inondation à Calcutta, en Inde. © partha pal

le financement de la justice climatique

pour parvenir à un accord juste sur le changement climatique

décembre 2009 | résumé

Les Amis de la Terre International

la finance du climat et la dette climatique

Les gouvernements qui participent aux pourparlers sur le changement climatique sont en train de se centrer sur la formulation et la mise en œuvre de nouveaux mécanismes financiers. Certains espèrent profiter du financement privé pour couvrir une partie des coûts de plus en plus élevés que comportent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Ces coûts pourraient inclure davantage d'investissements en efficacité énergétique et en énergies renouvelables, des paiements pour la diminution des taux de déboisement, la modification des méthodes de production d'aliments et de gestion de l'eau, et la mise en œuvre de systèmes de prévention et de contrôle des maladies.

Or, les mécanismes de financement déjà mis en place, comme le Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto et le Système d'échange d'émissions de l'UE, ont été d'une inefficacité évidente. Pourtant, ils sont toujours bien accueillis dans le Nord, justement parce qu'ils offrent aux pays riches, aux élites et aux entreprises, aux banques, aux investisseurs et aux financiers, un moyen de profiter de la transition vers un développement censément faible en carbone tout en augmentant leurs gains, leur pouvoir et leur influence sur les systèmes économiques et en gardant le contrôle des réponses à des problèmes mondiaux tels que le changement climatique. Cependant, ces mécanismes ne visent pas à s'attaquer aux causes profondes du changement climatique que sont l'industrialisation, la surconsommation de combustibles fossiles et la marchandisation croissante des êtres vivants. En outre, ils sont complexes, instables et vulnérables à la fraude.

D'autre part, certains gouvernements sont en train de fausser les paramètres du financement du climat. Par exemple, quelques-uns essaient d'utiliser les mécanismes de 'compensation d'émissions' existants ou proposés, comme le MDP (qui leur permet d'acheter des réductions d'émissions bon marché dans les pays en développement) pour comptabiliser deux fois les sommes qu'ils affectent à la réduction obligatoire de leurs émissions, comme s'il s'agissait d'un financement nouveau à l'intention des pays en développement. D'autres comptent les fonds de l'Aide officielle au développement (AOD) – déjà promis comme contribution aux Objectifs de développement pour le millénaire – comme des fonds nouveaux pour le climat. Cela contredit les engagements pris en application de la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC).

Les fonds canalisés par l'intermédiaire des Fonds d'investissement climatique de la Banque mondiale sont en train d'augmenter la dette des pays du Sud ; en effet, les pays en développement se voient obligés de faire de nouveaux emprunts pour couvrir ces coûts, même ceux que comporte l'adaptation. Or, pourquoi les pays qui ne sont pas responsables du changement climatique devraient-ils supporter le poids de nouvelles dettes illégitimes ? Et pourquoi faudrait-il permettre aux pays prêteurs de compter ces prêts, qui devront être remboursés, comme de nouveaux apports financiers pour les pays en développement ?

Le comble de l'ironie est que les pays développés ont une dette bien plus grande, et depuis bien plus longtemps, à l'égard des pays en développement, à cause de leur consommation excessive de combustibles fossiles, responsable de l'émission d'énormes volumes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ce sont eux qui ont provoqué la crise climatique mais cette crise se fait surtout sentir dans les pays en développement et elle sera supportée par les générations futures. La dette climatique fait partie d'une dette écologique plus large que le Nord a contractée à l'égard du Sud par suite de l'exploitation, des siècles durant, des ressources naturelles des pays et des communautés pauvres en application de politiques et de pratiques économiques néolibérales.

Ces dettes continuent de s'accumuler à mesure que les ressources naturelles sont pillées et dégradées. Les programmes de libéralisation économique imposés par les gouvernements du Nord et par les institutions financières internationales comme la Banque mondiale continuent de forcer les économies du Sud à ouvrir leurs frontières à l'exploitation des ressources et à l'extraction ininterrompue des combustibles fossiles si nuisibles au climat. La transformation forcée de ces pays en économies tributaires de l'exportation prive les communautés de leur droit de disposer de leurs propres ressources et les appauvrit encore davantage, exacerbant ainsi leur vulnérabilité au changement climatique.

Le comble de l'ironie c'est que les pays développés ont une dette bien plus grande, et depuis bien plus longtemps, à l'égard des pays en développement, à cause de leur consommation excessive de combustibles fossiles.

À gauche : Manifestation 'La justice climatique, maintenant!'
À droite : Des fillettes vont chercher de l'eau, Inde.

le financement de la justice climatique pour parvenir à un accord juste sur le changement climatique

les fausses solutions

Ces pays, entreprises et institutions, envisageant le problème du changement climatique du point de vue néolibéral, ont proposé une série de solutions qui découlent du même modèle injuste qui a suscité la crise. Ces fausses solutions se répartissent en trois catégories : techniques, financières et institutionnelles. Chacune peut avoir des effets dévastateurs sur la société et l'environnement mais, prises ensemble, elles constituent un système qui se perpétue par lui-même parce qu'elles s'intègrent et se renforcent les unes les autres. Loin de résoudre la crise climatique, ces fausses solutions tendent à l'aggraver, tout en rendant les gens encore plus vulnérables à ses effets.

Les fausses solutions techniques sont les agrocarburants, les plantations forestières et agricoles en régime de monoculture, les grands barrages hydroélectriques, l'énergie nucléaire, le piégeage et stockage du CO_2 (CCS), la modification génétique et d'autres options non durables qui impliquent surtout l'industrie et les capitaux privés. La plupart d'entre elles requièrent de vastes étendues et aboutissent souvent à des conflits violents pour la terre et les territoires. Elles érodent les droits et la souveraineté des peuples et détruisent leur patrimoine naturel et culturel. En outre, il existe le risque que bien des forêts qui restent soient utilisées dans des 'plans de compensation d'émissions' et que cela porte atteinte grave aux droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales.

Les fausses solutions financières incluent la 'compensation d'émissions', qui permet aux pays du Nord de contourner leur obligation de réduire leurs émissions en s'adressant aux capitaux privés. Cela supprime tout contrôle démocratique de la gestion et de l'allocation des fonds climatiques. Dans cette catégorie des fausses solutions figurent aussi certains instruments économiques injustes, comme le brevetage qui, aboutissant à la création de monopoles, empêche la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement, ou comme les ajustements des tarifs douaniers qui, en accroissant le coût des produits importés des pays en développement pour protéger les industries nationales, s'opposent au principe de la responsabilité commune mais différenciée et ne tiennent pas compte de la dette climatique ni de la responsabilité historique. En l'absence d'une volonté authentique de rembourser la dette climatique, les pays et les communautés pauvres sont forcés de rivaliser entre eux pour obtenir des flux financiers insuffisants et préjudiciables comme ceux du MDP.

Ces fausses solutions se répartissent en trois catégories : techniques, financières et institutionnelles. Chacune peut avoir des effets dévastateurs sur la société et l'environnement mais, prises ensemble, elles constituent un système qui se perpétue par lui-même parce qu'elles s'intègrent et se renforcent les unes les autres.

Les fausses solutions institutionnelles sont le résultat de l'insistance des pays du Nord pour que l'argent du climat soit administré par des institutions financières néolibérales comme la Banque mondiale, et non par les Nations unies. La Banque mondiale essaie de devenir la banque climatique du monde, grâce à son Unité Finance Carbone (qui achète directement les crédits de réduction des émissions) et ses Fonds d'investissement climatique (qui canalisent une bonne partie des fonds destinés à des mesures concernant le changement climatique dans les pays en développement). Les banques régionales de développement sont elles aussi en train d'accroître leurs portefeuilles de fonds d'investissement et de prêts climatiques. Or, ces mêmes institutions continuent de financer l'extraction et l'exploitation des combustibles fossiles : la Banque mondiale, par exemple, est le principal bailleur de fonds multilatéral des projets pétroliers et gaziers et plus de 80 % des projets qu'elle finance ont pour but le retour de leurs produits vers les pays riches du Nord. Les Fonds d'investissement climatique sont utilisés aussi pour financer les dénommées 'technologies propres', mais en fait il s'agit du charbon, des agrocarburants et des grands barrages hydroélectriques.

Ces fausses solutions sont attrayantes pour les grandes sociétés transnationales parce qu'elles facilitent leur accès aux marchés intérieurs et aux ressources naturelles des pays du Sud. Les entreprises s'intéressent surtout aux initiatives MDP, qui leur permettent d'obtenir d'importants subsides (même pour des opérations non durables dans le Sud) en vendant les crédits d'émission générés. Pourtant, on sait maintenant que bien des projets financés par ce moyen auraient été entrepris de toute façon. Les entreprises ont également une part importante dans les opérations du marché du carbone, où elles jouent le rôle d'intermédiaires, de certificateurs, de consultants et de lobbyistes.

Le secteur privé répond aussi à la crise climatique en s'engageant dans des activités de remplacement des carburants : il fait de forts investissements dans les agrocarburants synthétiques et de deuxième génération, dans la géo-ingénierie (qui inclut les arbres génétiquement modifiés pour la production de cellulose) et d'autres technologies émergentes risquées. Ce secteur fait pression sur les gouvernements pour qu'ils affectent une partie considérable des fonds climatiques au développement de ces nouvelles technologies, en dépit du fait qu'elles n'ont pas encore été mises à l'essai, qu'elles ont un fort coût social et environnemental et qu'elles empêchent d'investir dans d'autres technologies qui ont déjà fait leurs preuves.

Il est dangereux de choisir des remèdes de ce genre au lieu de s'attaquer aux causes profondes du changement climatique. Très probablement ils auront peu ou point d'influence sur le changement climatique et la seule chose sûre est que les grandes entreprises transnationales continueront d'en profiter : elles maintiendront leur emprise sur le secteur énergétique, la dépendance technologique et la privatisation des connaissances, ce qui, à son tour, perpétue leur contrôle des solutions locales et augmente le coût des énergies propres dans le Sud.

le financement de la justice climatique pour parvenir à un accord juste sur le changement climatique

conclusions

Les Amis de la Terre International sont d'avis que pour s'attaquer au changement climatique il faut démanteler l'actuel modèle économique et politique qui est à l'origine du dérèglement du climat, de la concurrence mondiale pour les ressources énergétiques et de la dégradation de l'environnement (qui diminue la résistance humaine et écologique aux changements climatiques). Nous ne pouvons plus faire passer les intérêts de quelques élites riches avant ceux de la majorité pauvre. Cela comporterait de maintenir l'exploitation inviable du patrimoine naturel, la marchandisation de la vie, la privatisation des services publics et la mainmise d'une poignée d'entreprises transnationales sur la production et le commerce.

Pour que les mesures contre le changement climatique aient des chances de réussir elles doivent être fondées sur une transition fondamentale vers des sociétés nouvelles, équitables et durables. Les fonds affectés au problème du climat devraient être utilisés pour atteindre la justice climatique et favoriser la souveraineté des peuples, c'est-à-dire la capacité des populations de gérer durablement les ressources locales telles que l'énergie, les forêts et l'eau. Ces mesures devraient aussi encourager les technologies et les connaissances locales et favoriser l'autonomie des peuples autochtones, des femmes et des autres populations vulnérables.

Les transferts financiers pour le climat font partie de la dette écologique du Nord à l'égard du Sud, laquelle inclut une dette climatique. Le remboursement de cette dette doit comporter des transferts financiers mais aussi l'annulation inconditionnelle de toutes les dettes extérieures illégitimes, la réduction immédiate des émissions des pays de l'Annexe I et le partage mondial des connaissances et technologies appropriées, pour que les sociétés des pays en développement puissent adopter des économies à faible intensité de carbone et accroître leur résistance aux effets du changement climatique.

D'autre part, le financement climatique doit être cohérent avec les conventions et les traités internationaux qui prévoient la mise en place de mesures de précaution appropriées à l'égard des peuples autochtones, des femmes, des populations déplacées et vulnérables et la réalisation d'évaluations environnementales stratégiques. Il faut surtout veiller à ce que les fonds pour le climat ne soient pas utilisés pour financer des mécanismes susceptibles de restreindre l'accès aux ressources des peuples autochtones et des communautés locales (comme cela pourrait arriver, par exemple, dans le cas du système REDD pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation).

Le Nord ne peut pas se servir de l'accomplissement de ses obligations en matière de financement du climat pour prédéterminer quelle sera l'utilisation appropriée des fonds : cette question doit être débattue à la CCNUCC et la société civile doit participer pleinement à la discussion. En plus, le financement du climat ne doit être soumis à aucune condition qui risque de limiter la participation des peuples autochtones ou des communautés locales à la prise de décisions ou à la conception et la mise en œuvre des activités pertinentes, aux plans local et international : à tous les niveaux, la participation véritable des communautés locales, des peuples autochtones et des femmes sera indispensable au succès de toute mesure que l'on prenne pour atténuer le changement climatique et s'y adapter.

Les fonds pour le climat doivent être gérés par des structures de gouvernement efficaces en veillant à protéger les droits, les cultures, les terres, les pratiques traditionnelles et les ressources naturelles des peuples autochtones et des communautés locales, et en garantissant l'application du principe du consentement préalable, libre et en connaissance de cause et le droit à la réparation. De même, il faut prévoir de soutenir les travailleurs et les secteurs de la société qui dépendent des industries productrices d'émissions, de manière à assurer une transition juste.

L'allocation de fonds pour le climat devrait être obligatoire et ces fonds devraient provenir de sources publiques prévisibles et solides dans les pays débiteurs (ceux du Nord). Ils doivent aussi être nouveaux et additionnels aux obligations AOD existantes. Ils doivent suffire à payer la dette climatique et à répondre aux besoins du Sud en matière d'atténuation, de technologie et d'adaptation, mais il ne faut pas qu'ils proviennent d'ajustements des tarifs douaniers sur les produits importés des pays du Sud ou qu'ils violent les accords prévus par la CCNUCC. De même, les politiques et les impôts nationaux conçus pour collecter des fonds pour le climat dans les pays débiteurs ne doivent pas grever injustement les foyers les moins fortunés.

Les fonds pour le climat doivent être gérés par la CCNUCC et non par les institutions financières internationales. Les gouvernements sont déjà convenus que la CCNUCC, dont les principes ont été accordés sur la base de la responsabilité historique, est la structure internationale chargée du changement climatique ; en outre, elle est gouvernée de façon démocratique.

Tout organe de direction que l'on établisse pour gérer les finances du climat doit être constitué en respectant la représentation équilibrée des parties à la CCNUCC. Il sera essentiel aussi d'établir des moyens qui permettent un contrôle public efficace, la transparence et la responsabilité, ainsi qu'un système de sanctions qui contribue à l'accomplissement de toutes les obligations financières.

Les 'fausses solutions' techniques, financières et institutionnelles doivent être rejetées et les fonds pour le climat ne doivent pas être utilisés pour soutenir des mécanismes de compensation, sectoriels ou autres, ni les institutions et entités privées qui financent ou qui tirent profit des fausses solutions. Cela inclut la Banque mondiale, les institutions financières régionales et autres agences publiques ou privées qui ont de mauvais antécédents en matière d'environnement et de société et des structures de gouvernement non démocratiques.

Finalement, les fonds pour le climat ne devraient pas être utilisés pour financer l'acquisition privée de droits de propriété intellectuelle sur les technologies et les savoir-faire ; en outre, toute disposition des accords d'investissement et de libre-échange qui interfère avec l'établissement de structures de gouvernement appropriées ou qui soutienne les entreprises engagées dans des solutions fausses doit être éliminée.